

agir en prévention dès la conception des lieux de travail

Fiche 7

Maître d'ouvrage : votre rôle est essentiel

Les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics

Les accidents qui surviennent à des travailleurs ou à des usagers lors des travaux de construction, d'entretien ou de maintenance des voies de circulation publiques et de leurs équipements, qu'ils soient aériens ou enterrés, ont toujours des conséquences catastrophiques pour la victime et sa famille, le maître d'ouvrage et l'entreprise. Il est donc impératif que l'ensemble des acteurs, quelle que soit la nature ou la durée des travaux, analyse les risques et prenne en compte les mesures de prévention adaptées.

De nombreuses publications ont déjà été rédigées à l'attention des entreprises par leurs organismes de prévention (Cnam, OPPBTP, INRS...) ou à l'attention des collectivités territoriales par les centres de gestion, le FNP et CNFPT.

Cependant, pour réaffirmer la nécessité d'une approche collective de la prévention entre tous les acteurs de la construction, la FNTF, la DGT, la Cnam, la SMABTP, l'OPPBTP, le FNP, la Métropole Européenne Lilloise, Ensemble 77 et la DIT ont souhaité mettre à la disposition de tous un seul document. Celui-ci rappelle la démarche et les dispositions élémentaires de prévention qui doivent être mises en œuvre quelles que soient la nature, la taille et la durée des travaux confiés à une entreprise ou effectués en régie.

Monsieur Bruno Cavagne, Président de la FNTF

Au sommaire...

Rôles et responsabilités des différents acteurs avec un focus sur la mission de coordination en sécurité et protection de la santé (CSPS).

Actions à mettre en œuvre par chacun pour des travaux programmés, urgents ou des travaux à proximité des réseaux (DT-DICT).

Rappel des autorisations administratives obligatoires pour tous les travaux dans l'emprise du domaine public.

Points de vigilance incontournables lors des phases de préparation et d'exécution pour les travaux de signalisation horizontale, d'entretien des zones végétalisées, d'enfouissement de réseaux/éclairage public, de petite intervention sur chaussée ou trottoir telle que le rebouchage de "nid de poule".

En annexe ... des documents pratiques pour faciliter la prise en compte de la prévention lors de la réalisation des chantiers de travaux publics.

Guide téléchargeable sur le site internet de la Carsat Bretagne : www.carsat-bretagne.fr

Entreprises/Prévenir vos risques-professionnels/Nos conseils par métier et par secteur d'activité/Le BTP : bâtiment, travaux publics

Pour un accompagnement personnalisé
ou pour plus d'informations :

CDG 29 ☎ : 02 98 64 11 30 @ : LD_hygsecu@cdg29.fr

CDG 35 ☎ : 02 99 23 31 00 @ : contact@cdg35.fr

CDG 22 ☎ : 02 96 58 24 83 @ : prevention@cdg22.fr

CDG 56 ☎ : 02 97 68 31 56 @ : polesantetravail@cdg56.fr

